

L'élevage des jeunes sous les mères ou avec des nourrices chez les ruminants laitiers : Comment est-il réalisé et avec quelle évaluation technico-économique ?

CREMILLEUX M. (1), RAOULT C.M.C. (1), CONSTANCIS C. (2)

(1) ISARA, Unité de recherche Agroécologie et Environnement, 23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon, France (2)

FIBL France, Pôle Bio – Ecosite du Val de Drôme, 150 Avenue du Judée, 26400 Eurre, France

RESUME - La séparation précoce des jeunes ruminants laitiers de leur mère interpelle de plus en plus les citoyens et certains éleveurs en raison du bien-être de l'animal. Ainsi l'allaitement par les mères ou par des nourrices des jeunes ruminants se développe. Le projet PANAS'lait vise à décrire les pratiques d'allaitement naturel et à évaluer techniquement et économiquement ces systèmes dans les élevages laitiers bovins, caprins et ovins de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une étude préliminaire a permis d'identifier 8 grands types de conduites d'élevage des jeunes à partir de 42 entretiens: 3 élevages en bovins (sous nourrice au pâturage ; sous nourrice en bâtiment avec plusieurs courtes tétées) ; 3 en caprins (chevreaux sous les mères et engraisés avec un sevrage avant 3 mois ; pas d'engraissement des chevreaux avec un sevrage avant 3 mois ; engraissement des jeunes sous les mères, pas de sevrage) , 2 en ovins (engraissement des agneaux sous les mères en bâtiment, sevrage avant 3 mois ; engraissement des agneaux sous les mères au pâturage, sevrage après 3 mois). Suite à cette identification, un audit technico-économique par grand type, ainsi qu'un audit de conduite « classique » (séparation des jeunes et des mères à la naissance) par espèce a été réalisé. Le choix d'élever des jeunes sous les mères est motivé par des considérations éthiques et de bien-être animal, et s'inscrit souvent dans une démarche de transition agroécologique et/ou labellisation biologique. Ces pratiques permettent selon les éleveurs, une réduction du temps de travail pour les éleveurs, limitent les diarrhées et favorisent une meilleure croissance des jeunes, notamment si l'engraissement se fait à la ferme. En outre, cette conduite favorise l'autonomie alimentaire des exploitations, réduisant ainsi leur dépendance aux intrants tels que les aliments de démarrage et la poudre de lait. Même si les résultats économiques ne sont pas toujours très élevés, les éleveurs sont satisfaits par leur pratique.

Dairy ruminant rearing of young with their dam or fosters: how is it carried out and what is the technical and economic evaluation?

CREMILLEUX M. (1), RAOULT C.M.C. (1), CONSTANCIS C. (2)

(1) ISARA, Unité de recherche Agroécologie et Environnement, 23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon, France

SUMMARY - The early separation of young dairy ruminants from their dam is a growing concern for the public and for some farmers, for reasons of animal welfare. As a result, suckling of young ruminants by their dam or foster adult is on the increase. The PANAS'lait project aims to describe natural suckling practices and evaluate the technical and economic feasibility of these systems on dairy cattle, goat and sheep farms in the Auvergne-Rhône-Alpes region. A preliminary study has identified 8 main types of rearing system, based on 42 interviews: 3 dairy cow farms (with foster cows on pasture; several short contact in the barn; with the dairy herd); 3 in goat farms (with their dam, fattened or weaning before 3 months old; no fattening of kids; weaning before 3 months; fattening kids, no weaning), 2 in sheep (fattening of lambs with their dam in the barn, weaning before 3 months; fattening of lambs on pasture, weaning after 3 months of age). Following this identification, a technical-economic audit per main type, as well as one "classic" rearing audit (separation of youngsters and dam at birth) was carried out per species. The choice to raise young with their dam is motivated by ethical and animal welfare considerations, and is often part of an agro-ecological transition and/or organic certification. These rearing practices reduce working hours for farmers, limit diarrhea and promote better growth in the young animal, especially if fattening takes place on the farm, according to farmers. In addition, this type of rearing encourages self-sufficiency in feed, reducing dependence on inputs such as starter feed and milk powder. Even if the economic results are not always very high, farmers are satisfied by these rearing practices.

INTRODUCTION

Dans les systèmes d'élevage laitier actuels, les veaux et chevreaux sont généralement séparés de leur mère dès leur naissance (Le Cozler *et al.* 2012 ; Bossis et Guinamard 2022) et sont nourris par l'éleveur jusqu'au sevrage. Cette séparation mère-jeune précoce, ancrée depuis longtemps dans les pratiques d'élevage, est encore préconisée car elle induirait moins de stress lors de la séparation, permettrait un meilleur contrôle des consommations de colostrum et de lait et augmenterait la quantité de lait commercialisable (Pomiès *et al.* 2022). La séparation précoce des jeunes permet de diminuer la transmission de maladies entre la mère et le jeune comme la paratuberculose, le CAEV (Arthrite Encéphalite Caprine à Virus) en caprin ou la BVD (Diarrhée, Virale, Bovine)

en bovins (GDS, 2023). Toutefois, si actuellement, à l'échelle française et européenne, il n'existe pas d'obligation du contact mère-jeune dans les élevages laitiers, le cahier de charges de l'agriculture biologique (AB) préconise de nourrir les jeunes au lait maternel au minimum jusqu'aux 3 mois des veaux et âgés d'au moins 45 jours pour les chevreaux et les agneaux (FNAB, 2021). En élevage ovin laitier, la majorité des éleveurs laisse les agneaux téter les brebis pendant au moins les 4 premières semaines de vie avant de les sevrer, et en suivant les recommandations de mettre à disposition des cases d'agnelages afin de renforcer le lien mère-jeune (Prache *et al.* 2018) permettant également de stimuler davantage la mamelle et le démarrage de lactation (Barmoy et Enjugier 2006). L'intérêt pour les systèmes alternatifs d'allaitement naturel des jeunes sous les mères augmente depuis quelques années

auprès des éleveurs et du grand public, de plus en plus sensibles au bien-être animal, incluant le respect de lien mère-jeune. De plus en plus d'études sont réalisées sur ces systèmes d'élevage, notamment chez les bovins (projets européens ProYoungStock et Grazy Daizy). Le projet de recherche PANAS'lait, lancé en 2023 au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) vise à décrire les pratiques d'allaitement naturel dans les élevages laitiers et à évaluer techniquement et économiquement ces systèmes.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1. RECRUTEMENT DES ELEVEURS

Une liste de 133 éleveurs susceptibles d'élever les jeunes animaux laitiers avec leur mère ou une nourrice a été élaborée par le biais de différents réseaux d'éleveurs. Elle a servi de support à la sélection des éleveurs en s'appuyant sur les critères suivants : être localisé dans la région AuRA, les jeunes devaient être issus de mère traite et dont la production laitière était commercialisée, avoir au moins 5 jeunes allaités par leurs mères ou une nourrice lors de l'entretien. Entre février et mai 2023, 42 élevages ont été enquêtés sur leur ferme par deux personnes différentes. Trois élevages avaient 2 espèces d'intérêt sur leur ferme permettant d'atteindre 15 fermes Enquêtées par la filière. La ferme expérimentale INRAE de Marcenat a participé à l'enquête. Une partie des résultats, indiquée par une astérisque, n'intègre pas cette ferme. Une étude préliminaire aux entretiens a permis d'identifier 8 grands types de conduite de l'élevage des jeunes (3 en bovins, 3 en caprins, 2 en ovins).

1.2. STRUCTURE DES ENQUETES ET ANALYSE

Le guide d'entretien semi-directif était structuré en 3 parties : présentation générale de l'exploitation et de l'éleveur, description de la conduite d'élevage des jeunes et les perceptions de la pratique (sur la mise en place de la pratique, les performances zootechniques, les impacts sanitaires et les répercussions sur l'éleveur et la ferme). Les entretiens ont duré en moyenne 2h30 (de 1h30 à 4h30) et ont tous été audioenregistrés. Ils étaient pris en note directement sur une grille de dépouillement élaborée sur un tableur Excel. Une analyse descriptive par question puis l'identification des différents types de conduite ont été réalisées en différenciant les 3 espèces. Ces fermes ont été sélectionnées car de par leurs similitudes avec les fermes enquêtées (localisation, structure, niveau de production) et elles étaient intéressées par cette pratique. L'audit technico-économique s'appuie sur la réalisation d'un second entretien d'une durée moyenne d'une heure, réalisé avec l'éleveur entre octobre et décembre 2023, ainsi que sur l'analyse de documents économiques : dossier de gestion, bilan comptable et grand livre. L'audit complète le premier entretien en précisant l'alimentation des jeunes et du troupeau laitier (phase lactée et phase sèche, autonomie, coût des

1.3. REALISATION D'AUDITS TECHNICO-ECONOMIQUES

Un audit technico-économique a été réalisé dans chaque grand type ainsi que dans 3 fermes, une par espèce, en conduite dite « classique ». Ces fermes ont été sélectionnées car de par leurs similitudes avec les fermes enquêtées (localisation, structure, niveau de production) et elles étaient intéressées par cette pratique. achats), la production laitière (quantité, cellules, TB, TP, prix du lait), les données sanitaires (maladies rencontrées, traitements vétérinaires, mortalité) l'organisation du travail (pic de travail, temps de travail, temps libre, gain de temps), et l'économie (produit brut, charges opérationnelles, marge brute, excédent brut d'exploitation (EBE), viabilité économique, efficacité et plus particulièrement le rapport EBE/produits bruts permettent d'évaluer la rentabilité d'une

ferme, un rapport supérieur à 35% qualifiant le système de rentable. Un élevage en conduite « classique » de chaque espèce, avec séparation des jeunes et des mères à la naissance a également été audité afin de comparer leurs résultats techniques et économiques avec les exploitations enquêtées de la région AuRA qui ne séparent pas les jeunes des mères.

2. RESULTATS

2.1. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

Les exploitations enquêtées sont essentiellement localisées dans les départements de l'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Rhône (80% des enquêtés). Les fermes rencontrées sont diversifiées : production végétale vendue (25/45), présence d'un autre atelier de production animale (13/45). La totalité des fermes en petits ruminants et 6 fermes bovines transforment au moins une partie de leur production laitière et la vendent au moins en partie en vente directe. De plus, 15 fermes vendent la viande provenant de leur atelier lait. Plus de 80 % des fermes (37/45) sont en AB et un quart (12/45) ont un autre signe de qualité (AOP, Biocoherence, Nature&Progrès). Cinq fermes en petits ruminants n'ont pas de label. Les 2/3 des éleveurs de bovins se sont installés en cadre familial alors que ce n'est majoritairement pas le cas en petits ruminants (6/15 en caprins et 4/15 en ovins). L'unité de main d'œuvre (UMO) est similaire entre filières présentant en moyenne entre 2,3 et 2,4 UMO (de 1 à 5,3*). La surface agricole utile (SAU) est également similaire : 78 ha (26-176*) en bovins, 79 ha (24-100) en caprin et 65 ha (8-200) en ovins. Au moins les ¾ des surfaces sont pâturées et 15 fermes en petits ruminants utilisent des parcours ou montent en alpages. Les troupeaux étaient constitués d'en moyenne 42 vaches (10-118) produisant 4 700 L/an (1900-8300), de 70 chèvres (34-162) produisant 430 L/an (190-900), et de 74 brebis (14-122) produisant 200 L/an (80-350). La monotraite est prédominante chez les petits ruminants (26/30) et réalisée chez 40% des éleveurs de bovins (6/15). Les troupeaux sont majoritairement multi-races en bovins et en caprins contrairement à en ovins. Ces troupeaux pouvaient être constitués de plusieurs animaux de races pures différentes ou d'animaux croisés. Les taux de renouvellement sont similaires entre élevages bovins et ovins, 24% (respectivement entre 14 et 35% et entre 12 et 43% et un peu plus faible en élevages ovins : 18% (9-38%). L'élevage des jeunes avec des adultes a été mis en place entre 2001 et 2023.

2.2. LES CONDUITES D'ELEVAGE DES JEUNES

De manière générale, les jeunes sont laissés d'abord 24h/24 avec leur mère dans le troupeau laitier avant d'être séparés une partie de la journée afin de pouvoir aussi traire les mères et commercialiser leur lait. Chez les bovins, deux autres conduites consistent à séparer les jeunes de leur mère et à les faire téter une autre vache, soit en la laissant uniquement le temps de la tétée soit en la laissant 24h/24 avec les veaux, il s'agit alors d'une vache nourrice. Les pratiques d'élevage des jeunes diffèrent selon la durée de contact quotidien, le type d'adulte tété (mère ou nourrice), le nombre et le devenir des jeunes (renouvellement ou non), l'accès à l'extérieur et l'âge au sevrage.

2.2.1. L'élevage des chevreaux

Trois types de conduites de chevreaux ont été identifiées. La première (C1) consiste à ne garder qu'une partie des chevreaux sous les mères, incluant les chevrettes de renouvellement. Ils sont d'abord laissés dans le troupeau 24h/24 durant 1,5 à 2 mois puis uniquement une partie de la journée avec leur mère. Ces élevages ne sèvrant pas les chevrettes de renouvellement ce qui permet d'avoir un seul troupeau qui pâture ensemble. La seconde conduite (C2)

consiste à garder tous les jeunes dans le troupeau laitier durant 1 mois puis à les séparer des mères une partie de la journée jusqu'au sevrage à 3 mois. Les éleveurs commencent la traite après le sevrage des jeunes ou le départ à l'abattoir des chevreaux. Ces deux conduites sont pratiquées avec des troupeaux de petits effectifs (45 chèvres en moyenne), croisés et constitués de faibles productrices (en moyenne 350 L/chèvres/an). La troisième conduite (C3) consiste à garder les chevrettes entre 3 semaines et 3 mois 24h/24 avec les mères, puis à les laisser uniquement le jour pendant 1 à 2 mois avant de les sevrer entre 2,5 et 3 mois. Les chevreaux ne servant pas au renouvellement sont séparés à la naissance et vendus à une semaine. Un des éleveurs enquêté laisse les chevreaux sous les mères durant 10 jours, correspondant à la phase colostrale avant de tous les séparer et de les nourrir à la louve avec du lait en poudre. Il s'agit des élevages aux troupeaux plus gros (en moyenne 100 chèvres), de races Saanen et/ou Alpine et avec de bonnes productrices (autour de 600 L/chèvre/an).

2.2.2. L'élevage des agneaux

Les agneaux sont tous élevés sous leurs mères quel que soit leur devenir, mais plus ou moins longtemps faisant apparaître deux pratiques distinctes (tableau 1). Huit éleveurs (O1) les séparent avant leur 3 mois pour le renouvellement et vendent les autres à 2 mois en les laissant soit (i) tout le temps avec leur mère et les sevrant entre 1,5 et 2 mois soit (ii) moins de 3 semaines sous leurs mères 24h/24 puis en les séparant la moitié de la journée. Ces animaux sont principalement élevés en bâtiments (5/8) et sont mis à l'herbe entre 2,5 mois et 1 an. La seconde pratique (O2) consiste à les garder plus longtemps 24h/24 dans le troupeau (de 1,5 à 3 mois), puis 1,5 et 3 mois 12h/24. Deux élevages enquêtés ne sevrant pas les agneaux qui restent dans le troupeau laitier. Les agneaux sont majoritairement au pâturage dès leur naissance avec leur mère (4/7) ou au plus tard à l'âge de 3 mois, une fois sevrés.

2.2.3. L'élevage des veaux

Trois pratiques peuvent être différenciées et coexister au sein du même élevage, selon le devenir des veaux. La 1^{ère} pratique (B1) se rapproche du système classique des veaux. Ils sont séparés de leur mère à la naissance et mis dans une case à part, en bâtiment. L'éleveur amène matin et soir une vache pour être tétée pour nourrir les veaux. Plusieurs vaches différentes peuvent être utilisées. La 2^{nde} pratique (B2) consiste à laisser les veaux dans le troupeau laitier avec leur mère. Les veaux vont alors au pâturage âgés maximum de 15 jours. Seul 2 éleveurs séparent quotidiennement les génisses des mères la nuit et les laisse pâturer ensemble le jour uniquement. La 3^e pratique (B3) consiste à laisser les veaux avec leurs mères jusqu'à 3 semaines après leurs naissances avant de les faire adopter par une vache nourrice. Une phase optionnelle avant l'adoption, réalisée par 4 éleveurs, consiste à amener une vache pour de courtes tétées en bâtiment (3/4) ou à les nourrir au sceau (1/4). Cette phase transitoire dure entre 1 semaine et 6 mois. Ensuite, le lot des vaches nourrices, séparées du troupeau laitier, est au pâturage. La vache nourrice n'est pas traitée ou uniquement pour vidanger ce que les veaux ne boivent pas. Tous les veaux peuvent être ensemble jusqu'à la vente de ceux ne servant pas au renouvellement et, correspondant à la période d'adoption des veaux pour le renouvellement. Le sevrage est plus précoce dans le système avec de courtes tétées en bâtiment, que lorsque les veaux sont dans le troupeau laitier ou sous nourrices, respectivement 4, 5 et 6 mois en moyenne.

2.3. MISE EN PLACE ET PERCEPTIONS DES ELEVEURS

Plus de 2/3 des éleveurs de petits ruminants (21/30) et 2 éleveurs bovins ont mis en place cette pratique au démarrage de l'atelier. Les 2/3 des éleveurs ont connu ou se sont informés

grâce à des formations ou des visites de fermes. Les éleveurs bovins principalement (9/15) et quelques éleveurs de petits ruminants (5/30) se sont également documentés en lisant des articles. La mise en place de cette pratique est issue d'une réflexion personnelle pour 6 éleveurs.

Les motivations et les perceptions des éleveurs se recoupent et sont multifactorielles. Elles ne diffèrent pas selon la pratique d'élevage réalisée ou de l'espèce. L'amélioration de la croissance des jeunes (23/45), de la santé (15/45) et l'apprentissage des jeunes par les adultes ainsi qu'une bonne intégration dans le troupeau laitier (15/45) sont les perceptions zootechniques les plus citées. Un tiers des éleveurs d'ovins, 2 en caprins et 1 en bovins mettent en place cette pratique pour stimuler la production laitière. Les éleveurs citent beaucoup la mise en place pour des raisons éthiques, en adéquation avec leurs convictions (13/45) et soulignent une pratique plus naturelle (13/45). Les éleveurs perçoivent en effet une amélioration du bien-être animal des jeunes et/ou des mères ou nourrices (12/45) et de l'éleveur (11/45). Un gain de temps (24/45) et une simplification du travail (9/45) sont également largement perçus. Les éleveurs perçoivent également, dans une moindre mesure, une augmentation de l'autonomie de leur ferme (3/45) et une meilleure valorisation de leurs produits ou des jeunes (5/45). Quatre éleveurs, dont 3 en bovins, indiquent ne pas avoir de pertes économiques suite à la mise en place de ce système. Par ailleurs, 4 éleveurs ont mis en place cette pratique suite à l'évolution de l'application du cahier des charges de l'AB. Un tiers des éleveurs ne rencontre pas de difficulté. Les autres éleveurs soulignent avoir des mamelles abimées (10/45), des problèmes sanitaires (9/45), des jeunes plus sauvages (5/45), et un manque d'instinct maternel (5/45).

2.4. RESULTATS DES AUDITS TECHNICOECONOMIQUES

2.4.1. Résultats caprins

Les trois élevages caprins transforment la totalité de la production laitière en fromage et sont en AB pour les élevages C2 et C3.

L'élevage représentatif de la conduite engraissement des jeunes sans sevrage (C1) est constitué de 65 chèvres produisant 600L sur l'année avec un chargement au pâturage de 0,65 UGB/ha. L'exploitation est rentable et viable économiquement avec un EBE/UMO de 19 830€ et une marge brute de 1488€/1000L de lait. Les pertes liées au lait bu par les jeunes sont en partie compensées par la réduction d'achats (poudre de lait). Les chevreaux sont en bonne santé avec un taux de mortalité faible (4%) et des frais vétérinaires peu élevés (119€/UGB). Un gain de temps d'une heure par jour en moyenne est observé. L'élevage C2 engraisse les jeunes sous les mères avec un sevrage à 3 mois. Il est composé de 46 chèvres, en monotraite toute l'année, et produisant 200L/an. Le chargement au pâturage est de 0,08 UGB/ha et s'explique par la présence de pâtures extensives (92% de landes et forêts). Les exploitants ont mis en place l'élevage des jeunes sous les mères pour des raisons éthiques, de bien-être animal et de cohérence d'élevage. Les chevreaux sont en bonne santé avec un taux de mortalité faible (4%) et des frais vétérinaires peu élevés (57€/UGB). L'activité économique est rentable malgré un EBE/UMO plus faible que dans les autres systèmes, soit 12679€, et une marge brute/1000L de 1311€. Les éleveurs ne souhaitent pas changer leur pratique d'élevage puisque celle-ci leur permet d'avoir moins de charges de travail.

L'élevage C3 garde les jeunes sous les mères jusqu'au sevrage à 3 mois, sans engraissement des jeunes, et possède 150 chèvres, en monotraite de juillet à décembre. La mise en place des jeunes sous les mères a été réalisée avec un objectif double : éthique et autonomie de l'exploitation. Une amélioration des conditions de travail avec une diminution du pic de travail au moment des mises-bas est à noter. L'exploitation est rentable et viable économiquement avec un

EBE/UMO de 17354€ et une marge brute/1000L de 1389€. Les pertes liées au lait bu par les jeunes sont en partie compensées par la réduction d'achats (poudre de lait et matériel d'allaitement). Les chevreaux sont en bonne santé avec un taux de mortalité faible (4%) et des frais vétérinaires peu élevés (5€/UGB). L'élevage séparant les jeunes des mères dès la naissance (C4) est en AB et possède également des ateliers porcins et bovins. Le troupeau est composé de 40 chèvres avec une production de 500L/chèvre/an et un chargement au pâturage de 0,12 UGB/ha. Le taux de mortalité des jeunes est de 8% et les frais vétérinaires s'élèvent à 151€/UGB. Ils ont choisi de ne pas mettre en place l'élevage des jeunes sous les mères après avoir estimé une perte de 25% de la production laitière correspondant à 20 000€ par an. Dans le système actuel, l'EBE/UMO est de 20790€ avec une marge brute/1000L de 2732€.

2.4.2. Résultats ovins

Les trois élevages transforment la totalité de la production laitière en fromage, et les élevages O2 et O3 sont en AB. L'élevage représentatif de la conduite des jeunes sous les mères pendant une durée plus courte (O1) est une ferme de 113 brebis laitières produisant 300L/brebis/an avec un chargement au pâturage de 0,66 UGB/ha. Les brebis laitières sont séparées en deux lots de même taille afin d'étaler la production laitière et la vente d'agneaux sur l'année, de répartir la charge de travail, ainsi que pour pouvoir vendre des fromages en hiver. L'exploitant a choisi d'élever les agneaux sous les mères pour améliorer la santé (frais vétérinaires faibles, soient 74€/UGB) et obtenir une croissance plus rapide des agneaux. Selon lui, la mise en place de cette pratique ne lui fait cependant pas gagner de temps, car le tri des agneaux âgés de 10 à 35 jours prend du temps. Enfin, l'exploitation est juste au-dessus du seuil de rentabilité avec un EBE par UMO de 36979€ et un EBE/produit brute de 36% et avec des charges alimentaires et des coûts de production élevés (marge brute au 1000L de 3101€). L'élevage gardant les jeunes sous les mères pour une durée plus longue (C2) est une exploitation composée de 120 brebis avec une production annuelle de 350L/brebis et trois mois de monotraite. Le chargement est de 1,04 UGB/ha. La mise en place des jeunes sous les mères a été réalisée dans un objectif éthique et de bien-être animal. La charge de travail est répartie entre les trois associées afin de leur permettre de se dégager du temps libre. L'exploitation est rentable et viable économiquement avec un EBE par UMO de 55703€, un EBE/produit brute de 57%, et un bénéfice important sur l'atelier fromage (marge brute au 1000L de 4 706€). Les pertes liées au lait bu par les jeunes sont en partie compensées par la réduction d'achats (autonomie fourragère, poudre de lait et matériel d'allaitement). Les agneaux sont en bonne santé avec un taux de mortalité faible de 3,2%. L'élevage séparant les jeunes des mères dès la naissance (O3) possède 150 brebis. Les agneaux sont nourris au biberon de lait maternel jusqu'à leur vente à l'engraissement à 15 jours. Le couple a décidé de séparer les agneaux des mères dès la naissance afin de réduire le risque de transmission de maladies entre les petits et les mères, de limiter le stress des animaux et donc de favoriser, selon eux, leur bien-être, mais également pour des questions de rentabilité. En effet, selon les exploitants, il est plus rentable pour leur système de nourrir les petits au lait de chèvre trait impropre à la transformation fromagère, puis au lait en poudre AB plutôt que de laisser les jeunes sous les mères. L'exploitation est rentable, viable économiquement (EBE par UMO de 42556€ et marge brute/1000L de lait de 3697€) et a une forte autonomie économique étant donné qu'ils sont autosuffisants pour l'alimentation de leur cheptel, cependant le coût de production pour 1000L de lait est assez élevé.

2.4.3. Résultats bovins

En raison d'un problème d'accès aux données, l'audit représentatif du système B2 (veaux sous les mères au pâturage) n'a pas pu être mené jusqu'au bout. L'élevage représentatif de la conduite des jeunes en bâtiment avec de courtes tétées (B1) est une exploitation en AB de 31 vaches laitières dont 3 vaches qui nourrissent les veaux. L'ensemble des veaux est regroupé par lots de trois et nourris par l'une des vaches nourrices 2 fois par jour après la traite. Les vaches produisent 6070L/an et la quantité de lait valorisé est de 5480 L/VL/an vendu à Biolait. Le chargement est de 0,75UGB/ha. L'exploitant a mis en place cette pratique, car les petits ont une meilleure croissance permettant d'avancer l'âge du premier vêlage à 26 mois. Cette conduite lui paraît également "plus éthique" et en adéquation avec la certification biologique. Les veaux sont aussi en meilleure santé, avec moins de diarrhées néonatales. Le taux de mortalité est de 6%, ce qui est satisfaisant, et les frais vétérinaires sont de 53€/UGB. Une amélioration des conditions de travail avec une diminution du pic de travail au moment des mises bas ont été constatées. Le travail est aussi moins pénible. Il s'agit davantage d'un travail de surveillance des veaux et du temps pour les habituer à téter les vaches nourrices. Par ailleurs, l'exploitation est très autonome, rentable et viable économiquement avec un EBE/UMO de 68 694€ et une marge brute de 410€/1000L de lait. L'élevage qui élève les veaux sous nourrices au pâturage est une exploitation de 103 vaches laitières et 17 vaches nourrices, en AB. Les vaches produisent 6220L/an et la quantité de lait valorisé est de 5 550 L/VL/an. Le chargement est de 1,4 UGB/ha. La mise en place des jeunes sous les mères a été réalisée pour gagner du temps (estimé à 10h par semaine), pallier le manque de main d'œuvre et permettre le respect du bien-être animal. Le taux de mortalité des veaux est plus élevé (10%) et les frais vétérinaires s'élèvent à 89€/UGB. L'exploitation est rentable et viable économiquement avec un EBE/UMO de 384174€ et une marge brute de 508€/1000L. Les pertes liées au lait bu par les jeunes sont en partie compensées par la réduction d'achats (poudre de lait et matériel d'allaitement). L'exploitation qui sépare les veaux des mères dès la naissance (B4) possède 65 vaches laitières. 90% du lait est collecté en laiterie et les 10% restants sont transformés en fromages sur la ferme. Les exploitants peuvent vivre convenablement de leur activité avec un EBE/UMO de 28530€ et une marge brute au 1000L de 478€. Les exploitants comprennent les avantages de l'élevage des veaux sous nourrices et aimeraient pouvoir mettre en place cette conduite. Néanmoins, un changement vers cette pratique nécessiterait beaucoup de changements d'organisation au niveau du travail et de la structuration du bâtiment. La conduite classique des veaux séparés des mères leur semble plus avantageuse pour leur système : cela leur permet de mieux connaître leurs veaux et de les habituer à l'Homme, mais également de détecter rapidement de potentiels problèmes de santé. Le taux de mortalité des jeunes est de 4% et les frais vétérinaires s'élèvent à 38€/UGB).

2.4.4. Bilan

L'élevage des jeunes sous les mères présente des avantages en termes de gestion de la santé des petits avec moins de problèmes de diarrhées et une meilleure prise de poids, d'après les éleveurs. Par ailleurs, la pratique d'élevage des jeunes avec leurs mères renforce l'autonomie alimentaire puisque les exploitations sont moins dépendantes des intrants comme les aliments de démarrage ou la poudre de lait. Généralement, un gain de temps de travail est observé, à l'exception d'un éleveur ovin (O1). A contrario, il semble que cette pratique induit une perte économique en termes de valorisation laitière. Malgré ces résultats économiques divers, l'ensemble des éleveurs enquêtés souhaite maintenir les conduites mises en place.

3. DISCUSSION

3.1. DES PRATIQUES MISES EN PLACE DANS DES ELEVAGES PARTICULIERS ?

Les fermes issues d'une installation hors cadre familial sont surreprésentées dans cette enquête par rapport aux références nationales (Depeyrot *et al.*, 2023). Cela pourrait indiquer que ces pratiques répondent aux attentes sociétales puisqu'elles sont mises en place par des personnes qui ne sont pas forcément issues du monde agricole. Les éleveurs rencontrés sont également plus jeunes, plus formés et mieux informés que la moyenne (Chardon *et al.*, 2020 ; Agreste, 2022 ; VIVEA, 2022). Les fermes en AB sont aussi surreprésentées (de 1,5 fois plus en ovins à 8 fois plus en bovins) par rapport aux références régionales ((DRAAF, 2022). La transformation fromagère est aussi plus présente que dans le reste de la région (Criel Alpes Massif Central 2019, Morardet 2022).

La taille des exploitations enquêtées est dans la moyenne régionale (DRAAF, 2022). Toutefois les troupeaux sont bien moins productifs d'environ 30 % en ovins, 40% en bovins et 50% en caprins (Thomas *et al.*, 2022 ; Allaix *et al.*, 2022). L'utilisation de croisement de races des troupeaux bovins et caprins semblent être une des caractéristiques de cette pratique puisqu'elle est majoritaire dans l'échantillon enquêté alors qu'elle ne représente que 5 et 6 % des animaux au contrôle laitier de la région AuRA (Thomas *et al.*, 2022). On peut également noter que cette pratique permet de garder tout ou partie des jeunes ne servant pas au renouvellement plus longtemps dans les fermes. Ces pratiques d'élevage s'intègrent dans des élevages avec une démarche agroécologique (Dumont *et al.* 2013) comme cela a déjà été mentionnée en bovins par Constancis *et al.* (2022).

3.2. DES PRATIQUES SPECIFIQUES A LA REGION ? Bien qu'encore peu documentées, des enquêtes récentes décrivent ces pratiques d'élevage des jeunes sous les mères en France (Berthelot *et al.*, 2024 ; Michaud *et al.*, 2018) et en Europe (Eriksson *et al.* ; 2022). En bovin, les pratiques d'élevage permettant un contact intergénérationnel semblent être plus diversifiées dans la région AuRA que dans le Grand Ouest de la France, dans lequel l'élevage des veaux sous nourrices prédomine (Constancis *et al.*, 2022). Cependant, le sevrage se rapproche d'avantage des systèmes du Grand Ouest avec une moyenne se situant autour de 6 mois alors que le sevrage est plus précoce dans les études nationales (4 mois ; Michaud *et al.*, 2018) et européennes (3 à 4 mois ; Eriksson *et al.*, 2022). En caprins, une étude française réalisée auprès de 40 éleveurs à l'échelle nationale indique des pratiques similaires à celles de la région AuRA avec un temps de contact restreint entre les chevreaux et les mères (Berthelot *et al.*, 2024). Dans cette même étude, d'autres pratiques sont réalisées, non présentes dans notre enquête, comme celle permettant d'avoir de courts contacts uniquement pour la tétée sans accès au pâturage (présente qu'en bovins) ou le fait de remettre les chevreaux 24h/24 après leurs mères après un accès limité la nuit ou le jour uniquement (Berthelot *et al.*, 2024). Concernant les ovins, les éleveurs enquêtés laissent les agneaux sous les mères 2 mois au lieu d'un seul classiquement, similairement au système Corse (Pomiès *et al.*, 2023). Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que les 2/3 des éleveurs sont en AB, imposant un âge minimal de sevrage à 45 jours. Les brebis peuvent également être traitées, alors que le lait en surplus n'est habituellement pas commercialisé.

3.3. RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES

L'audit technique montre des résultats parfois variés mais les résultats sanitaires sont globalement satisfaisants, et le gain de temps de travail est régulièrement évoqué par les éleveurs, ce qui est en accord avec la littérature scientifique (Beaver *et al.*, 2019 ; Meagher *et al.*, 2019) et les perceptions des éleveurs.

Les résultats techniques et d'organisation du travail observés témoignent de certains intérêts à la réalisation de cette conduite mais les intérêts économiques limités montrent l'importance des motivations éthiques, de respect du bien-être animal pour la mise en place de l'élevage des jeunes sous les mères. Cet audit, en plus de références techniques, avait également pour objectif d'apporter des éléments sur la viabilité économique de ces systèmes. Cependant il est difficile de chiffrer, à l'échelle du système, l'ensemble des impacts économiques de cette pratique (production mais aussi sanitaire et social) du fait d'autres facteurs prépondérants (alimentation, conduite de traite, race). Cela se traduit par la diversité des résultats économiques observés. Cette approche économique reste donc à analyser plus finement, à partir des calculs de coûts de production par exemple.

4. CONCLUSION

Principalement motivée par des raisons éthiques, de bien-être animal, de gain de temps et d'amélioration de la croissance des veaux, la conduite des jeunes sous les mères en élevages laitiers semble se développer en région AuRA. L'effet de cette conduite sur les résultats économiques est plus difficile à quantifier mais l'ensemble des éleveurs est satisfait.

Cette étude coordonnée par le FiBL France et a été financée par la Fondation de France, l'Institut Olga Triballat et la fondation 4 pattes. Merci à Anaïs Igier, Mathilde Billat, Mathilde Christin, Solène Delorme, Flore Launay, et Enora Melaine pour la réalisation des enquêtes et des audits technicoéconomiques. Merci aux éleveurs ayant accepté de faire partie de cette étude.

- Agreste, 2022. Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, 13
- Allaix, P., Anthème, M., Crispel, L., Lemoine, C., Morardet, N., Nigoul, J.L., Pocachard, M., Seychal, G., Vassort, F., Venineaux, C., Wey, C., 2022 Auvergne_Rhône-Alpes Elevage.
- Barmoy, M., Enjugier, J.M. 2006. Chambre agriculture 04. 2p.
- Beaver, A., Meagher .RK., von Keyserlingk. M.A.G., Weary. D.M. 2019 J. Dairy Sci. 102, 5784–5810.
- Berthelot, M., Aubert, C., Ehrhardt, N., Braudy, C., Paraud. C. 2024. J. Dairy Sci. ISSN 0022-0302,
- Bossis, N., Guinamard, C. 2022. Institut de l'Elevage. 10.
- Chardon, O., Jauneau, Y., Vidalenc, J., 2020. INSEE, 112
- Constancis, C., Hellec, F., Bareille, N., Vaarst, M., 2022. Biol. Agric. Hortic. 39:73–90.
- Criel Alpes Massif Central 2019. Rencontre Charte installation caprine laitière.
- Depeyrot J-N, Parmentier M, Perrot C. 2023. INRAE Productions Animales 36.
- Dumont, B., Fortun-Lamothe, L., Jouven, M., Thomas, M., Tichit, M. 2013. *Animal* 7, 1028–1043.
- DRAAF Auvergne Rhône Alpes 2022. Les fiches territoriales RA 2020
- Eriksson, H., N. Fall, S. Ivemeyer, U. Knierim, C. Simantke, B. Fuerst-Wattl, C. Winckler, R. Weissensteiner, D. Pomiès, B. Martin, A. Michaud, A. Priolo, M. Caccamo, T. Sakowski, M. Stachelek, A. Spengler Neff, A. Bieber, C. Schneider, and K.
- Alvåsen. 2022. *Animal* 16:100624.
- FNAB 2021. ProduireBio.fr
- GDS 2023. GDS France.org
- Le Cozler, Y., Recoursé, O., Ganche, E., Giraud, D., Danel, J., Bertin, M., Brunschwig, P., 2012. J. Agric. Sci. 150, 518–533.
- Meagher, R. K., A. Beaver, D. M. Weary, M. A. G. von Keyserlingk. 2019. J. Dairy Sci. 102:5765–5783.
- Michaud, A., A. Ciozier, H. Bec, C. Chassaing, C. Disenhaus, T. Drulhe, B. Martin, D. Pomiès, and Y. L. Cozler. 2018. Renc Rech Rum 66-69.
- Morardet 2022. Le Criel Alpes Massif Central
- Pomiès, D., C. Constancis, J. Jurquet, I. Veissier, H. Caillat, G. Lagriffoul, M. Drouet, C. Fossaert, and Y. L. Cozler. 2023. INRAE Prod. Anim. 36:13. 13
- Prache S, Caillat H, Lagriffoul G, 2018. Innovations Agronomiques 171-191
- Thomas G, Astruc JM, Bourrigan X, 2022. Idèle,174. VIVEA, 2022. Rapport d'activité 2021.